



unisanté

Centre universitaire de médecine générale
et santé publique • Lausanne

Programme de prévention du tabagisme 2022-2025 Canton de Vaud

Organisme responsable	Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) Direction générale de la santé (DGS) Bâtiment administratif de la Pontaise Avenue des Casernes 2 CH-1014 Lausanne
Personnes de contact	Tania Larequi Médecin Responsable dossiers Promotion et Prévention Direction générale de la santé Tania.Larequi@vd.ch 021 316 44 66 Myriam Pasche Co-cheffe de département Département Promotion de la santé et préventions Unisanté Myriam.Pasche@unisante.ch 021 545 10 43 Karin Zürcher Responsable de secteur Département Promotion de la santé et préventions Unisanté Karin.Zurcher@unisante.ch 021 545 10 33

Lausanne, le 21.09.2021

Table des matières

Table des matières	2
Avant-propos	3
1 Résumé	4
2 Besoin d'intervention	5
2.1 Épidémiologie du tabagisme au niveau vaudois	5
2.2 Prévention du tabagisme dans le canton de Vaud	6
2.3 Activités et bilan du Programme précédent (2014-2017)	8
2.4 Contexte institutionnel vaudois actuel	13
3 Situation recherchée	15
3.1 Stratégies nationales	15
3.1.1 Stratégie MNT	15
3.1.2 Stratégie Addictions 2017-2024	16
3.1.3 Stratégie Fonds de prévention du tabagisme 2020-2024	16
3.2 Vision, mission et principes d'action du Programme 2022-2025	17
3.2.1 Principes d'action	18
3.2.2 Objectifs d'impact	19
3.3 Domaines d'action, publics cibles et objectifs opérationnels	20
3.3.1 Domaines d'action	20
3.3.2 Publics-cibles	20
3.3.3 Objectifs opérationnels	22
3.4 Plan de mesures	24
3.5 Modèle d'impacts	28
4 Organisation	29
5 Budget annuel	31
5.1 Coûts	31
5.2 Financements	31
6 Monitoring et reporting	32

Avant-propos

Le canton de Vaud dispose d'une longue expérience en matière de prévention du tabagisme. Trois Programmes cantonaux tabac (PCT) ont déjà été réalisés, en 2005-2009, 2009-2013 et 2014-2017. Dans ce cadre, le canton a renforcé son soutien financier et a attribué dès 2008 une subvention régulière au Centre d'information pour la prévention du tabagisme vaudois (CIPRET-Vaud, rattaché institutionnellement aux Ligues de la Santé, devenues Promotion Santé Vaud au début 2017, puis intégrée à Unisanté lors de sa création en 2019), en lui confiant la mise en œuvre du Programme cantonal.

Plus de 28% des vaudois-e-s fumaient en 2017, contre 31% 2012. C'est chez les 15-34 ans que la prévalence tabagique est la plus élevée (34%). Malgré les avancées réalisées et l'engagement de l'ensemble des acteurs cantonaux, les efforts en matière de prévention du tabagisme, conjuguant mesures structurelles et mesures comportementales, doivent être poursuivis dans le canton, voire renforcés auprès de certains groupes. Le PCT 2022-2025 a cette ambition.

Le Rapport sur la politique de santé publique 2018-2022 du canton de Vaud fait office de référence pour ce PCT. Il conceptualise une approche qui permet à l'ensemble des acteurs·trices politiques, de l'Etat et des acteurs de terrain de renforcer et potentialiser les Programmes ambitionnant d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé. Le champ d'action 1 de ce Rapport entend développer la promotion de la santé au plus proche des personnes, en visant la prise en compte de l'entier des facteurs favorables à la santé dans le milieu de vie. Ce cadre cantonal entend assurer le développement des activités de prévention et de promotion de la santé via une approche transversale, dépassant les sillons des facteurs de risque (activité physique, alimentation, alcool et tabac) et leur programme d'action propre.

La prévention du tabagisme dans le canton de Vaud s'est fortement renforcée au cours des dernières décennies, grâce à une volonté politique marquée.

1 Résumé

Le tabagisme reste un des principaux facteurs de risque modifiable des maladies non transmissibles. La pandémie de COVID-19 a d'ailleurs rappelé son importance, ce qui confirme le besoin d'intervention.

Le Programme cantonal vaudois de prévention du tabagisme (PCT) 2014-2017 a déployé des activités dans différents domaines d'action. Parmi les forces notées par son évaluation externe figurent : la mise en œuvre d'approches innovantes pour atteindre les publics-cibles, le développement d'axes forts (aide à l'arrêt, prévention auprès des jeunes, information grand public, formation des multiplicateurs-trices), la promotion active de projets supracantonaux, un important travail d'accompagnement des cadres légaux, un travail rigoureux d'information et d'expertise et un positionnement du CIPRET-Vaud comme force motrice au niveau cantonal et national sur des dossiers d'actualité (tels que la publicité et les nouveaux produits du tabac), un pilotage solide et un développement du réseau des partenaires. Des marges d'amélioration demeurent cependant au niveau de la prévention structurelle (contrôle et application de certains cadres légaux). Pour ce faire, une meilleure intégration des acteurs stratégiques est à concevoir.

Le PCT 2022-2025 vise un renforcement de l'ancrage de la prévention du tabagisme au niveau cantonal et se donne pour mission de réduire le nombre de cas de maladies non transmissibles évitables ou de décès prématurés dus au tabagisme. Les objectifs d'impact sont la diminution du taux de fumeurs-euses, la diminution du taux de fumeurs-euses parmi les jeunes et la diminution de l'exposition au tabagisme passif. L'atteinte de ces objectifs reposera sur la mise en œuvre de 13 mesures opérationnelles réparties en quatre domaines d'action :

Les mesures du domaine **intervention** (prévention comportementale) visent à éviter l'entrée en consommation des jeunes et à soutenir l'arrêt, notamment auprès de groupes vulnérables et en considérant les alternatives dont la nocivité moindre est avérée dans une optique de réduction des risques (vapotage). La formation des professionnel-le-s relais représente une autre mesure.

Les mesures du domaine **policy** (protection de la santé et réglementation du marché) visent à réduire l'accès et la visibilité des produits du tabac, à protéger la population contre le tabagisme passif et à assurer l'application des bases légales y relatives. Il s'agit aussi d'assurer l'applicabilité de ces bases légales aux produits dits alternatifs (vapotage et tabac chauffé notamment).

Les mesures du domaine **information au public** (et sensibilisation de l'opinion) vise à informer la population vaudoise des enjeux du tabagisme (sanitaires, socio-économiques, commerciaux et environnementaux), à contribuer à sa dénormalisation et à renforcer l'acceptabilité de la prévention par la population, les institutions et les milieux politiques.

Finalement, les mesures du domaine **mise en réseau** (coordination et collaboration) vise à garantir des synergies entre les acteurs-trices et relais vaudois-e-s de la prévention et de la promotion de la santé, à développer des collaborations au sein des administrations et autorités ainsi qu'à contribuer à l'atteinte des stratégies nationales.

Le PCT 2022-2025 se doit de cibler les groupes particulièrement concernés par le tabagisme, à savoir les fumeurs-euses, les jeunes et les personnes issues des catégories sociales les moins favorisées. Le PCT 2022-2025 prévoit des mesures visant la pérennisation des acquis et le renforcement des mesures structurelles. Il comprend plusieurs mesures qui abordent la thématique du tabac de manière novatrice, non confrontante, voire multithématique et intégrant les enjeux liés aux différents produits (vapotage, tabac chauffé, chicha, tabac oral, etc.). Finalement, dans une logique de collaboration, le Programme entend faciliter l'implémentation des projets nationaux financés en particulier par le Fonds de prévention du tabagisme.

Afin de réduire durablement le tabagisme, le PCT 2022-2025, conçu par la Direction générale de la santé (DGS) et le Département promotion de la santé et préventions (DPSP) d'Unisanté entend ainsi relever le défi d'articuler les deux niveaux structurel et comportemental de la prévention. Il est politiquement porté par la cheffe du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS). Tandis que les orientations stratégiques sont sous la responsabilité de la DGS, l'opérationnalisation du Programme est confiée à Unisanté.

2 Besoin d'intervention

2.1 Épidémiologie du tabagisme au niveau vaudois

Selon l'Enquête suisse sur la santé (ESS), 28,2% des personnes fumaient dans le canton du Vaud en 2017 (en incluant les fumeurs-euses occasionnel-le-s), dont 24,4% de femmes et 32,0% d'hommes¹. La moyenne suisse qui se situe à 27,1% cette même année (femmes 23,3%, hommes 31,0%). La part de fumeurs-euses est passée, dans le canton de Vaud, de 31,8% en 2002 à 28,2% en 2017 (tandis qu'elle est passée de 30,1 % à 27,1% au niveau suisse pour cette même période).

Concernant la prévalence du tabagisme selon la catégorie d'âge, dans le canton de Vaud comme au niveau national, c'est chez les jeunes qu'elle est la plus élevée. La prévalence baisse ensuite par catégorie d'âge. Sur le plan cantonal, 34,4% des 15-34 ans, 31,0% des 35-49 ans, 26,3% des 50-64 ans et 13,3% des 65 ans et plus étaient fumeurs-euses.

En 2012 dans le canton de Vaud, concernant la prévalence en fonction du niveau d'éducation, la part de fumeurs-euses diminuait plus la formation était élevée. 34% des personnes qui avaient un diplôme de l'école obligatoire fumaient, contre 33% des personnes ayant un diplôme du niveau secondaire II et 24% des personnes ayant un diplôme du niveau tertiaire. En 2017, ce constat n'est pas identique. En effet, 25,8% des personnes qui ont un diplôme de l'école obligatoire fument, contre 33,5% des personnes ayant un diplôme du niveau secondaire II et 22,8% des personnes ayant un diplôme du niveau tertiaire. La part des personnes fumeuses ayant un diplôme obligatoire a donc diminué depuis l'enquête de 2012, passant en dessous de celle des personnes ayant un diplôme secondaire.

Tout comme au niveau national, dans le canton de Vaud la proportion de fumeurs-euses parmi les personnes de nationalité suisse est plus basse (26,9% VD, 25,7% CH) que pour celles de nationalité étrangère (29,6% VD, 30,2% CH).

L'ESS 2017 rapporte une légère différence de prévalence tabagique selon le degré d'urbanisation : il y a 27,3% de fumeurs-euses en campagne vaudoise (degré d'urbanisation intermédiaire/rural), contre 28,8% en ville.

Pour terminer et concernant l'exposition à la fumée passive, 12,5% des vaudois-e-s se déclarent exposé-e-s pendant au moins un quart de leur temps de travail à la fumée de tabac d'autres personnes. Cette proportion est plus élevée que la moyenne suisse (11,3%). Là encore des différences socio-économiques existent : les personnes ayant un bas niveau de formation (24,7% pour le niveau scolarité obligatoire, 14,9% pour le degré secondaire II contre 6,0% pour le degré tertiaire) sont davantage exposées à la fumée passive sur leur lieu de travail. Pour ce qui est des différences par âges, ce sont les 15-34 ans (17,5%) et les 35-49 ans (11,6%) plus les plus concerné-e-s par cette exposition.

¹ Observatoire suisse de la santé (2019). Rapport de base sur la santé pour le canton de Vaud. Exploitations standardisées des données de l'Enquête suisse sur la santé 2017 et d'autres bases de données. Neuchâtel : Obsan Rapport 12 : https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2019/obsan_rapport_12-2019-vaud_0.pdf

2.2 Prévention du tabagisme dans le canton de Vaud

En comparaison intercantonale, le canton de Vaud dispose d'une longue expérience en matière de prévention du tabagisme. La prévention du tabagisme a débuté en 1998 sous l'impulsion de plusieurs membres des Ligues de la santé qui ont réuni leurs forces pour donner jour au Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET-Vaud), aujourd'hui intégré au Département promotion de la santé et préventions (DPSP) d'Unisanté. Au fil des années, le CIPRET-Vaud a étendu son expertise en matière de prévention du tabagisme, développé les collaborations intra et extra cantonales tout en réalisant des projets d'information et de prévention. Aujourd'hui, le DPSP est reconnu par la DGS du canton comme le centre de référence en matière de prévention du tabagisme.

Trois Programmes cantonaux (PCT) ont déjà été réalisés, entre 2005 et 2009, entre 2009 et 2013 puis entre 2014 et 2017. Dans ce cadre, le canton a renforcé son soutien financier et attribué dès 2008 une subvention régulière au CIPRET-Vaud, en lui confiant la mise en œuvre du PCT par des missions de prévention et d'information auprès de la population ainsi que d'expertise à l'appui des pouvoirs publics. Cette subvention est à présent accordée au DPSP d'Unisanté.

En 2017, Promotion Santé Vaud a rédigé un PCT 2018-2021. Cependant, en 2018, juste avant son dépôt, le Contrôle fédéral des finances a examiné le Fonds de prévention du tabagisme sous l'angle de son économicité. Il a conclu qu'il manquait les bases légales pour subventionner les cantons et que la loi ainsi que l'Ordonnance sur le Fonds de prévention du tabagisme (OFPT) n'étaient pas cohérentes en ce qui concerne la surveillance du Fonds. Ce contrôle a donné lieu à une révision de l'Ordonnance. Cette dernière a été ouverte à consultation en 2019, puis est entrée en vigueur en août 2020. Ceci explique la période de vacances du PCT Vaud entre 2018 et 2022, quand bien même la majeure partie des activités de prévention du tabagisme a été maintenue et poursuivie par Promotion Santé Vaud, puis par le DPSP (Unisanté) dès 2019.

La mise en œuvre du Programme cantonal implique la collaboration avec les autres spécialistes du tabagisme du canton. Dans le cadre des Programmes précédents, le CIPRET-Vaud travaillait notamment avec la tabacologie de la Polyclinique médicale universitaire de Lausanne (PMU), qui développe des activités de recherche et une offre en termes de désaccoutumance. Depuis la création d'Unisanté, ces consultations médicales ont été, elles aussi, intégrées au DPSP. La collaboration s'en voit ainsi facilitée.

Depuis 2005, les bases légales ont été développées ou renforcées : interdiction de la publicité visible de l'espace public, interdiction de vente et de remise de tabac aux mineur·e·s et interdiction de fumer dans les lieux publics avec possibilité de fumeurs sans service dans les établissements soumis à la Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB). Ainsi, le canton a mis en place des mesures structurelles en utilisant sa marge de manœuvre en matière de légalisation et de régulation du marché. Toutefois, le contrôle de l'application montre que les efforts doivent être poursuivis voire renforcés dans ce domaine, notamment en termes d'accès des jeunes aux produits du tabac, d'exposition au tabagisme passif dans des lieux spécifiques, ainsi que de régulation de la publicité. L'arrivée de nouveaux produits sur le marché entraîne en outre de nombreux questionnements en termes d'assimilation aux cadres légaux préexistants.

Sur le plan organisationnel, l'adoption et l'application de ces bases légales se sont accompagnées du développement de collaborations, non seulement entre la DGS et le DPSP, mais également entre les autres services et départements impliqués (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Département de l'économie et des sports, Département des infrastructures, etc.). Toutefois, le bilan du Programme 2014-2017 (voir partie suivante) montre que les collaborations interdépartementales doivent être poursuivies, voire renforcées.

Notons finalement que le développement de la prévention du tabagisme dans le canton de Vaud s'inscrit dans un contexte où les enjeux économiques sont fortement représentés. En effet, Lausanne abrite les

sièges de deux multinationales de l'industrie du tabac : Philip Morris International (PMI) et British American Tobacco (BAT). Par ailleurs, depuis l'arrivée sur le marché suisse des produits du tabac dit chauffé et autre produits assimilés², le canton de Vaud sert incontestablement de zone privilégiée pour le déploiement d'activités marketing novatrices (ex. tentative d'ouverture d'un *flagship store* à Lausanne dédié à l'IQOS, puis ouverture d'une boutique IQOS avec demande en cours pour la création d'un fumoir, promotion massive dans plusieurs festivals de musique vaudois, soirées privées, réseaux de promotion individualisés, etc.). Ce fait ne manque pas de mettre au défi les acteurs·trices vaudois·e-s de la prévention du tabagisme, tant en termes de suivi thématique que d'analyse de l'applicabilité à ces nouveaux produits des cadres légaux en vigueur. Pour finir, la culture du tabac est présente dans la Broye et bénéficie d'un soutien politique important.

L'épidémie de COVID-19 a rappelé l'importance des impacts pulmonaires du tabagisme. Durant l'année 2020, Unisanté s'est activée pour suivre et développer des connaissances quant au lien entre le COVID et le tabagisme. Un travail de génération de connaissances a été réalisé (notamment une FAQ), ainsi qu'une enquête populationnelle pour documenter l'impact du semi-confinement sur les comportements tabagiques en suisse (avec la collaboration d'Addiction Suisse). L'impact du tabagisme en lien avec les infections pulmonaires est une question importante à considérer et à poursuivre. Dans la phase post-COVID et dans le cadre de ce PCT, il s'agira de poursuivre le développement de connaissances et de rester attentif, notamment, aux questions relatives aux cas de COVID longs.

- Le canton de Vaud dispose d'une longue expérience en matière d'actions de prévention et de Programmes cantonaux, d'équipes compétentes au sein des institutions partenaires, d'un financement pérennisé pour la prévention du tabagisme dans le budget cantonal ainsi que de solides collaborations intracantoniales.
- Un ancrage légal fort existe en matière de tabac dans le canton de Vaud, quand bien même l'application de certaines législations appelle à être renforcée.
- L'inégalité des forces en présence sur le territoire vaudois (promotion du tabac versus prévention) complexifie la tâche des acteurs de santé publique.

Contexte vaudois



² Cannabis légal (CBD), sachets nicotinés et snus (depuis la suspension de l'interdiction de vente).

2.3 Activités et bilan du Programme précédent (2014-2017)

En 2014 et pour la troisième fois, le canton de Vaud s'est doté d'un Programme cantonal de prévention du tabagisme d'une durée de 4 ans (2014-2017)³. Son existence a démontré, une fois encore, la reconnaissance par l'État vaudois d'un besoin d'intervention spécifique et coordonnée sur la thématique du tabagisme, dans une optique de santé publique.

Le but du PCT 2014-2017 était de coordonner et piloter des projets et des mesures visant à réduire la consommation de tabac. Sa mise en œuvre a été confiée au CIPRET-Vaud par le Chef du Département de la santé et de l'action sociale.

Financé à parts égales par le canton de Vaud et le Fonds de prévention du tabagisme (FPT), le PCT 2014-2017 poursuivait les objectifs d'impact suivants :

- Le taux de fumeuses et de fumeurs dans la population vaudoise diminue de 20% et passe de 26% (2007) à 21% (2017) ;
- Le taux de fumeuses et de fumeurs chez les 15-34 ans diminue de 20% et passe de 35% (2007) à 28% (2017) ;
- Le taux de personnes exposées au moins une heure par jour à la fumée passive diminue de 80% et passe de 20% (2007) à 4% (2017).

Pour atteindre ces objectifs et contribuer ainsi à ceux du Programme national tabac 2012-2016, le Programme cantonal a développé une quinzaine de projets dans quatre domaines d'action différents, à savoir la prévention comportementale, la protection de la santé et la réglementation du marché, l'information et la sensibilisation de l'opinion, la coordination et collaboration.

Vue d'ensemble des projets et activités menées dans les différents domaines d'action du Programme 2014-2017

Prévention comportementale	<ul style="list-style-type: none">• Développement du site www.tabacsanstabou.ch à destination des professionnel-le-s des centres de loisirs pour les outiller à aborder le thème du tabac avec les jeunes.• Renforcement des compétences des adultes des établissements scolaires dans le cadre du Programme cantonal de prévention des dépendances dans les écoles vaudoises et prestations de prévention primaire auprès d'élèves (souvent dans une perspective multithématique).• Développement d'une plateforme pédagogique interactive (non aboutie) sur le tabac compatible avec le plan d'études romand à destination des enseignant-e-s du secondaire.• Développement de matériel d'information et formations de professionnel-le-s de santé en contact avec des personnes en situation de vulnérabilité médicale et touchées, avec d'autres problèmes de santé (santé buccodentaire, alcool, diabète), par le tabagisme.• Déploiement de projets de prévention nationaux tels qu'« Apprentissage sans tabac » et « Entreprise sans fumée ».• Prestations d'aides à l'arrêt cantonales (PMU, LPV) et relais d'offres nationales.• Dans le cadre temporel du Programme 2014-2017 mais hors de celui-ci, le CIPRET-Vaud a développé différents projets en lien avec la thématique de la publicité pour les produits du tabac (<i>Observatoire des stratégies marketing en Suisse romande</i>, conception du jeu de réalité virtuelle <i>Splash Pub</i> à destination des jeunes, étude d'impact de la publicité dans les points de vente auprès des jeunes à l'aide de l'<i>eye tracking</i>), dans une optique de sensibilisation du public.
Protection de la santé et	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement, suivi et communication relatifs à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP), à l'interdiction de vente de tabac aux mineur-e-s (LEAE) et à l'interdiction de publicité sur le domaine public ou visible de celui-ci (LPR). Ceci sous forme de réponses aux questions, développement et diffusion de supports d'information, information aux institutions et professionnel-le-s concerné-e-s, collaboration avec les services d'État compétents. En



³ Le Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017 du canton de Vaud est synthétisé dans brochure téléchargeable ici : http://www.cipretvaud.ch/wp/wp-content/uploads/2014/03/2014_Brochure_Programme-cantonal-pr%C3%A9vention-tabagisme-vaudois.pdf. Plus de détails du Programme également sur le site du CIPRET-Vaud ici : <http://www.cipretvaud.ch/category/le-cipret-vaud/programme-cantonal/>

réglementation du marché

particuliers, la révision de la LEAE dans le sens d'une meilleure protection de la jeunesse, entrée en vigueur en 2016, a généré des actions d'information et de coordination spécifiques et conséquentes.

- Suivi des objets parlementaires en lien avec les bases légales précitées et soutien à l'administration publique.
- Suivi des travaux relatifs à la loi fédérale sur les produits du tabac et communication y relative (notamment réponses aux médias).
- Suivi et communication relatifs à l'évolution du marché des produits du tabac (notamment analyse et information sur l'applicabilité des cadres légaux aux nouveaux produits du tabac).

Information et sensibilisation de l'opinion

- Développement de connaissances, suivi scientifique du domaine et capitalisation des savoirs sur la thématique du tabagisme et de la prévention (en particulier sur les thèmes des nouveaux produits du tabac et de la publicité).
- Diffusion de connaissances actualisées et validées par différents canaux (site, newsletter, matériel d'information, prestations d'information, prestations de formation, formations de multiplicateurs, etc.) auprès de différents publics (privés, administrations publiques, institutions, professionnel-le-s de la santé, de l'éducation, du social, politiques, médias, entreprises, partenaires de la prévention du tabagisme/de santé publique, etc.)
- Durant les 4 années du Programme, le CIPRET-Vaud a répondu à plus de 900 demandes (d'information, de matériel, d'intervention, d'échange d'expérience).
- Relais sur le territoire vaudois de la Campagne de prévention SmokeFree de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et contribution à son pilotage.
- Dans le cadre temporel du Programme 2014-2017 mais hors de celui-ci, le CIPRET-Vaud a développé un avant-projet et une expertise sur les pratiques d'influence de l'industrie du tabac.

Coordination et collaboration

- Collaborations intracantonales avec les autres acteurs-trices de la prévention du tabagisme (PMU et LPV) et avec les différents départements et services d'État impliqués.
- Collaboration avec les autres acteurs-trices de la prévention et de la promotion de la santé sur le territoire vaudois, dans une perspective de transversalité et de développement des synergies.
- Participation au Groupe d'experts en matière d'addictions (GEA).
- Coordination avec les CIPRET et les services de santé publique des cantons latins
- Coordination avec les activités de prévention du tabagisme et projets déployés par des acteurs-trices nationaux-ales.
- Collaboration avec les acteurs-trices nationaux-ales de santé publique et/ou de la prévention du tabagisme (OFSP, CFPT, AT, ARPS et CPPS, etc.).
- Participation et contribution aux différents rencontres, plateformes, groupes de travail *ad hoc* cantonaux, régionaux et nationaux.
- Participation à la Commission fédérale de prévention du tabagisme (CFPT).
- Présentation à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSL-CE) des résultats de l'*Observatoire* lors de la phase parlementaire du projet de LPTab.

L'évaluation du PCT 2014-2017 s'est réalisée en différents volets, à savoir :

- Tous les projets ont été autoévalués annuellement par leur responsable ;
- La globalité du Programme a été autoévaluée par sa responsable annuellement aussi ;
- Le Programme dans son ensemble et ses projets ont été autoévalués par les responsables de projet et la responsable du Programme à mi-chemin (début 2016) à l'occasion d'un workshop cantonal ;
- Certains projets (« Loisirs sans tabac », « Aborder le tabac via d'autres problèmes de santé ») ont été évalués à l'externe par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de l'Université de Lausanne, désormais rattaché lui aussi à Unisanté ;
- Le Programme dans son ensemble, son pilotage et ses impacts ont été évalués à l'externe par le Centre de compétence en management public (KPM) de l'Université de Berne avec INTERFACE de l'Université de Zürich ;
- Une évaluation intercantonale comparant la mise en œuvre et les effets des différents Programmes cantonaux, y compris le vaudois, a été menée en 2019 et publiée en 2020.

Sur la base de ces différentes analyses à la fois internes et externes (rapports disponibles auprès du DPSP), le bilan global du Programme 2014-2017 peut être résumé comme suit.

Bilan global du Programme de prévention du tabagisme 2014-2017

FORCES

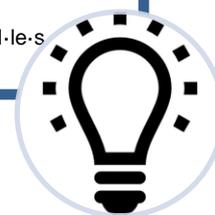
- Renforcement de l'ancrage de la prévention du tabagisme au niveau du canton et vision globale
- Légitimité et assise politique du thème
- Equilibre entre la prévention structurelle et comportementale, entre les différents *settings* et groupes cibles
- Plusieurs axes forts (aide à l'arrêt, prévention auprès des jeunes, information grand public, formation des multiplicateurs-trices)
- Développement d'approches innovantes (nouvelles thématiques, terrains, méthodes de travail, outils, partenariats, etc.) pour atteindre les publics cibles
- Promotion active des projets nationaux sur le territoire vaudois
- Travail rigoureux et proactif du centre d'information et d'expertise et bonne présence thématique dans l'espace public/médiatique
- CIPRET-Vaud comme force motrice au niveau cantonal et national sur des dossiers d'actualité
- Savoirs générés par l'*Observatoire* utiles aux débats nationaux liés à la LPTab
- Pilotage du Programme solide et fortes actions de coordination
- Consolidation et développement du réseau des partenaires

FAIBLESSES

- Contexte politique contrasté : appui au niveau stratégique mais manque de soutien au niveau de la mise en œuvre
- Marges d'amélioration importantes au niveau de la prévention structurelle (application de l'interdiction de vente de tabac aux mineur-e-s et de fumer sur les lieux de travail et renforcement des restrictions en matière de publicité)
- Non atteinte de la plus-value du Programme en termes d'accès aux partenaires étatiques (ex. Inspectorat du travail, Police cantonale du commerce)
- Communes pas/peu présentes en tant qu'actrices de la prévention du tabagisme
- Effets et efficience des projets novateurs encore à démontrer
- Implication des professionnel-le-s (multiplicateurs-trices) parfois insuffisante pour assurer un ancrage des projets
- Setting scolaire (obligatoire et post obligatoire) faiblement couvert en termes de prestations
- Manque d'offre d'aide à l'arrêt du tabac adaptée aux jeunes
- Manque d'offre d'aide à l'arrêt décentralisée

PISTES DE DÉVELOPPEMENTS

- Veiller à la bonne intégration de la prévention du tabagisme dans la future stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé
- Envisager de nouvelles modalités d'intégration des partenaires stratégiques
- Relancer activement le dossier relatif à l'application de l'interdiction de vente et de remise de tabac aux mineur-e-s
- Poursuivre une stratégie active en matière de contrôle de l'interdiction de fumer sur les lieux de travail
- Clarifier le contenu de la législation relative à la publicité et surveiller les tendances futures pour assurer le respect de la loi
- Tirer parti des solides compétences existantes en termes de désaccoutumance pour développer des offres décentralisées
- Faire le bilan des activités de prévention du tabagisme à l'égard des jeunes et étoffer la stratégie future en la matière
- Faire le bilan des activités de prévention du tabagisme à l'égard des populations dites vulnérables et étoffer la stratégie future en la matière
- Envisager de nouvelles modalités d'implication des professionnel-le-s (multiplicateurs-trices) pour assurer l'ancrage des projets et prestations



La relative stabilité des chiffres entre 2007 et 2017 nous fait redouter un faible fléchissement lors des années suivantes. Néanmoins, l'évaluation externe du Programme 2014-2017, dans son rapport cité précédemment, fourni une appréciation des bases mises en œuvre pour un accomplissement futur de ces objectifs, à savoir (citation) :

- Objectif d'impact 1 (diminution du taux de fumeurs-euses dans la population générale). 6 projets du Programme 2014-2017 ont visé des fumeurs-euses dans les settings « loisirs, vie quotidienne », « médical », « entreprise » et ont été des succès, ce qui permet au Programme de jouir d'excellentes réalisations à l'égard de ce groupe. Les fumeurs-euses vaudois-e-s ont ainsi fait l'objet d'incitations particulièrement nombreuses et variées, et ont pu jouir d'aides efficaces. La complémentarité des approches proposées, des variantes les plus légères aux suivis les plus intensifs, permet de cerner différents profils de fumeurs-euses. L'excellent niveau d'action mené à l'égard de ce groupe-cible permet ainsi une contribution très solide à l'objectif d'impact 1.
- Objectif d'impact 2 (diminution du taux de fumeurs-euses parmi les 15-34 ans) : 5 projets du Programme visaient les jeunes et se sont déroulés dans les settings « école », « loisirs, vie quotidienne », « entreprise » et « marché ». Deux de ces projets se sont déjà avérés efficaces, dont l'un a été interrompu (« école » et « entreprise »). Un autre a permis de mettre à disposition ou outil de base pour les professionnel-le-s des centres de loisirs, qui devra encore être activement promu. La mise en œuvre de deux projets restants devra être finalisée (modules d'enseignement et déploiement des achats-tests). Pour l'heure, les jeunes ont principalement bénéficié de prévention comportementale, et également de prévention structurelle, puisqu'une information complète a été menée auprès des partenaires concernés par l'interdiction de vente de tabac aux mineur-e-s. En outre, de nombreux professionnel-le-s en contact avec les jeunes ont été sensibilisés dans le cadre des actions du centre d'information et d'expertise ainsi que du Programme dépendances dans les écoles vaudoises. Enfin, les actions menées sur le dossier de la publicité des produits du tabac concernent la protection de la jeunesse au premier chef. Une bonne contribution à l'objectif d'impact 2 a ainsi pu être mise en place, et les efforts dans ce sens devront continuer à l'avenir.
- Objectif d'impact 3 (diminution du taux de personnes exposées à la fumée passive sur leur lieu de travail) : 3 projets du Programme étaient concernés par la question de la fumée passive. L'un d'entre eux, émanant d'ONG nationales et visant à sensibiliser les professionnel-le-s de la petite enfance, n'a pas été mis en place (car jugé non pertinent au démarrage du Programme 2014-2017 en raison du projet *Petite enfance et fumée passive* couvrant ce *setting* et mené dans le canton au cours du Programme précédent). Le suivi et l'accompagnement relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics a permis de clarifier le statut de la cigarette électronique à l'attention des autorités, de surveiller le respect de la loi en matière de produits à chauffer, et de mener un rappel de la loi auprès des établissements publics. Ce projet n'a en revanche pas permis de renforcer comme prévu les contrôles sur les lieux de travail. Enfin, le centre d'information et d'expertise a répondu aux demandes concernant la fumée passive, et mené un travail d'information au grand public sur ce thème. Ainsi, la question de l'exposition sur les lieux de travail, et éventuellement au domicile, demeurent des axes méritant encore des améliorations à l'avenir.

Bilan de l'évaluation supracantonale⁴

Le rapport publié en 2020 sur mandat du FPT présente les résultats de la comparaison des quatorze programmes cantonaux de prévention du tabagisme qui ont été mis en œuvre dans les cantons suivants entre 2012 et 2020 (par ordre chronologique de la date de lancement du programme) : Uri, Zoug, Soleure, Saint-Gall, Zurich, Valais, Jura, Thurgovie, Bâle-Ville, Fribourg, Vaud, Bâle-Campagne, Tessin et Neuchâtel. Le PCT 2022-2025 tient compte des conclusions de cette évaluation supracantonale notamment via les aspects suivants :

Niveau stratégique et système de financement

- Consolider et développer les conditions-cadres et les acquis des précédents programmes vaudois de prévention du tabagisme, en tenant compte des changements institutionnels vaudois récents (constitution d'Unisanté et intégration des activités en matière de prévention du tabagisme dans son Département Promotion de la santé et prévention, activités portées jusqu'alors par le CIPRET-Vaud/Promotion Santé Vaud) ;
- Ancrage du PCT 2022-2025 dans le Rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022 ; synergies et collaborations avec le Programme d'action cantonal (en matière d'alimentation et d'activité physique) également opérationnalisé par Unisanté ; conception et mise en œuvre des mesures du PCT dans une approche multithématique et multisubstances ;
- Renforcement de l'intégration et de la contribution des partenaires étatiques du PCT (services de l'État en charge ou contribuant à la mise en place et au contrôle des mesures de prévention structurelles du tabagisme : interdiction de vente et remise de tabac aux mineurs (LEAE) ; limitation de la publicité (LPR) ; interdiction de fumer dans les lieux publics fermés (LIFLP)).

Niveau du programme et pilotage du programme

- Consolider un centre d'expertise en matière de prévention du tabagisme, lequel assure une information fiable à la population vaudoise sur les différents enjeux sanitaires, socio-économiques, commerciaux ainsi qu'environnementaux et contribue ainsi à sa dénormalisation ;
- Assurer la mise à l'agenda de la thématique en constituant un *think tank* cantonal intersectoriel et interdisciplinaire intégrant des expert·e·s, des acteurs·trices institutionnel·le·s (dont collaborateurs·trices de services d'État), des politiques, des représentant·e·s de la société civile, des représentant·e·s des médias ;
- Planifier annuellement les activités des mesures du PCT, fixer des objectifs précis, et mener une auto-évaluation régulière afin d'améliorer la mise en œuvre.

Niveau des projets

- Poursuivre les activités et efforts de plaidoyer pour renforcer la prévention structurelle, en particulier dans le domaine de la restriction de la publicité et de la protection contre la fumée passive ;
- Réactiver des campagnes d'achats tests à des fins de protection de la jeunesse, via une approche multithématique (collaboration avec acteurs de la prévention alcool) et intersectorielle (collaboration avec le Département de la santé et de l'action sociale, Département de l'économie, de l'innovation et du sport) ;
- Renforcer l'offre en matière de désaccoutumance tabagique notamment en décentralisant les consultations stop-tabac sur le territoire et en considérant les alternatives dont la nocivité moindre est avérée, dans une optique de réduction des risques (vapotage) ;
- Déployer dans le canton des concepts et projets nationaux innovants ;

⁴ Rapport d'évaluation supracantonale des programmes cantonaux de prévention du tabagisme. Centre de compétence en management public (KPM), Université de Berne, 2020.

<https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/fr/dokumente/kantonsuebergreifenderevaluationsbericht.pdf.download.pdf/kantonsuebergreifender-evaluationsbericht-kantonaler-tabakpraeventionsprogramme-kpm.pdf>

- Poursuivre le renforcement des connaissances et compétences des professionnel-le-s relais des domaines santé et social ;
- Développer des approches plus ciblées à destination de populations en situation de vulnérabilités, notamment socioéconomique ;
- Poursuivre les approches ciblant les jeunes, notamment dans le contexte scolaire, ainsi qu'en abordant l'entier des produits sur le marché (vaporette, tabac chauffé, chicha, snus, etc.).

- Le PCT garantit le développement et la continuité des activités déjà menées sur le territoire vaudois dans le cadre des trois programmes antérieurs.
- Le PCT maintient l'expertise à l'appui des pouvoirs publics, notamment dans le domaine des mesures structurelles cantonales qui demandent à être renforcées.
- Le PCT offre l'opportunité d'étoffer certains axes stratégiques : prévention auprès des jeunes, prévention auprès de populations dites vulnérables, aide à l'arrêt.

**Ambitions générales
pour 2022-2025**



2.4 Contexte institutionnel vaudois actuel

Le Rapport sur la politique de santé publique 2018-2022 du canton de Vaud fait office de référence pour le PCT 2022-2025. Il conceptualise une approche qui permet à l'ensemble des acteurs·trices politiques, administratifs·ves et de terrain de renforcer et potentialiser les Programmes ambitionnant d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé. Le champ d'action 1 de ce Rapport entend développer la promotion de la santé au plus proche des personnes, en visant la prise en compte de l'entier des facteurs favorables à la santé dans le milieu de vie. Ce cadre cantonal entend assurer le développement des activités de prévention et de promotion de la santé via une approche transversale, dépassant les sillons des facteurs de risque (activité physique, alimentation, alcool et tabac) et leur Programme d'action propre.

Ce cadre stratégique vaudois s'est notamment concrétisé via le décloisonnement des acteurs·trices académiques et de terrain aujourd'hui actifs dans le domaine sous un nouveau chapeau, celui d'un établissement de droit public. C'est dans ce contexte qu'a été créé Unisanté, Centre de médecine générale et santé publique, à Lausanne. Ainsi, le canton s'est doté d'un centre en mesure de porter plusieurs missions stratégiques, dont celle de promotion de la santé et de prévention, laquelle est notamment portée par le Département promotion de la santé et préventions (DPSP). Le plan stratégique d'Unisanté, ratifié par le Conseil d'État vaudois en juin 2020, stipule : « D'ici 2024, Unisanté mettra en œuvre 12 objectifs relevant de son champ de compétence. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre du Rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022 ».

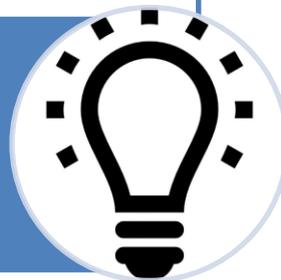
Le DPSP englobe les activités de promotion de la santé et de prévention menées dans les Programmes cantonaux « tabac » et « alimentation et activité physique » ainsi que d'autres projets et prestations de dépistage, de prévention par les pairs, de santé en entreprise et de diffusion de cours au niveau central

et dans la périphérie du canton. Le DPSP réalise des prestations d'information et de sensibilisation collectives et forme des professionnel-le-s pour promouvoir la santé. Il propose également des consultations individuelles de prévention. De plus, le département a des activités d'expertise en promotion de la santé et accompagne les collectivités dans leurs démarches de labellisation. Finalement, il réalise de la recherche clinique en prévention.

Ce cadre stratégique vaudois intègre et décline les Stratégies nationales (MNT, Addictions et FPT).

- Le Rapport sur la politique de santé publique 2018-2022 du banton de Vaud fait office de référence pour le PCT 2022 – 2025, en particulier son champ d'action 1 (Promotion de la santé et prévention)
- Unisanté a été créé en 2019 pour contribuer au déploiement de cette politique de santé publique. Unisanté dispose d'une stratégie intégrant la promotion de la santé et la pévention dans ses missions.

Contexte institutionnel



3 Situation recherchée

3.1 Stratégies nationales

Dans le cadre de la stratégie « Santé 2020 », le Conseil fédéral a décidé de renforcer la promotion de la santé ainsi que la prévention des maladies. Les stratégies Maladies non transmissibles (MNT) et Addictions et leurs plans de mesures ont dès lors remplacé, dans le domaine de la prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine, le Programme national tabac 2008–2016 (PNT). Il est essentiel de les considérer dans le contexte de l'élaboration d'un programme cantonal. Le tabac est reconnu comme un facteur de risque dans la stratégie MNT et comme une dépendance dans la stratégie Addictions. Outre ces deux stratégies nationales, il est également nécessaire d'intégrer les objectifs et axes stratégiques de la « Stratégie Fonds de prévention du tabagisme 2020-2024 », qui complète les deux premières. En outre, la stratégie de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) a été considérée.

3.1.1 Stratégie MNT

En Suisse, 2,2 millions de personnes souffrent d'une maladie non transmissible (MNT). Le canton de Vaud est également concerné. Ces affections totalisent environ 80% des dépenses de santé. Or, dans les décennies à venir, les cas de MNT comme le cancer, le diabète, les maladies cardio-vasculaires continueront à augmenter en raison du vieillissement de la population. Cette évolution constitue un enjeu majeur pour le fonctionnement et le financement du système de santé. Le tabagisme, une consommation excessive d'alcool, le manque d'activité physique, une alimentation déséquilibrée et le surpoids, constituent les principaux facteurs de risque des MNT.

La prévention et la promotion de la santé peuvent contribuer de manière décisive empêcher ou retarder les MNT : environ la moitié de ces maladies sont influencées par le mode vie. C'est précisément l'approche préconisée par la Stratégie MNT. Son but consiste, d'une part, à bien informer la population et à responsabiliser les individus ; d'autre part, à aménager des conditions de travail et de vie permettant un style de vie sain. Cette stratégie emprunte des approches déjà éprouvées dans différents programmes de prévention, à savoir dans les domaines de l'alcool, du tabac, de l'alimentation ainsi que de l'activité physique, et constitue un vaste cadre orientant toutes ses activités.

Les objectifs spécifiques de la Stratégie MNT sont les suivants :

- Diminuer les facteurs de risque liés aux comportements ;
- Améliorer les compétences individuelles en matière de santé ;
- Développer des conditions-cadres propices à la santé ;
- Améliorer l'égalité des chances dans l'accès à la promotion de la santé et à la prévention ;
- Diminuer la part de la population présentant un risque accru de maladie ;
- Améliorer la qualité de vie et diminuer la nécessité de soins.

La diminution du tabagisme, premier facteur de risque évitable des MNT, représente ainsi un des objectifs spécifiques de cette Stratégie MNT ; le Programme cantonal tabac 2022-2025 entend y contribuer.

3.1.2 Stratégie Addictions 2017-2024

Le Conseil fédéral a décidé d'inscrire la réduction des conséquences sanitaires, sociétales et financières des problèmes d'addiction parmi les mesures nécessaires pour « renforcer la promotion de la santé et la prévention des maladies ».

La Stratégie Addictions a pour objectif final de garantir une offre d'aide en matière de dépendance complète et intégrée, qui comprenne des mesures de prise en charge médicale, de réduction des risques, de conseil et de thérapie, et qui encourage la (ré)intégration sociale et la réhabilitation médicale des personnes dépendantes.

La Stratégie Addictions poursuit les objectifs principaux suivants :

- Prévenir l'émergence des addictions ;
- Fournir aux personnes présentant une addiction l'aide et les traitements dont elles ont besoin ;
- Réduire les dommages sanitaires et sociaux ;
- Diminuer les conséquences négatives pour la société.

3.1.3 Stratégie Fonds de prévention du tabagisme 2020-2024

Le dernier Programme national tabac (PNT) s'est achevé en 2016. Depuis lors, les Stratégies nationales MNT et Addictions constituent le principal projet stratégique de la prévention du tabagisme en Suisse. Toutefois, selon le FPT, ces stratégies ne concrétisent pas leurs objectifs en se focalisant sur certains facteurs de risques, comme la consommation de tabac et de nicotine. Cette lacune est comblée par la présente Stratégie Fonds de prévention du tabagisme 2020-2024⁵.

La mission de la Stratégie est la suivante : le Fonds de prévention du tabagisme soutient les acteurs publics et privés dans leurs démarches en vue de créer des conditions-cadres favorables à la santé de tous les individus et de réduire la part de personnes consommant du tabac et de la nicotine. Pour ce faire, la Stratégie du FPT propose sept axes stratégiques :

1. Améliorer les conditions-cadre qui soutiennent une vie libre de tabac et de nicotine ;
2. Thématiser l'influence des industries du tabac et de la nicotine ;
3. Promouvoir, par une communication appropriée, la norme sociale d'une vie libre de tabac et de nicotine ;
4. Renforcer les compétences des enfants et des jeunes et élargir leurs possibilités d'action ;
5. Promouvoir les offres basées sur les besoins afin de soutenir l'arrêt de la consommation ;
6. Promouvoir la coopération et la coordination entre les acteurs ainsi que les synergies entre les mesures de prévention ;
7. Générer des bonnes pratiques et les mettre en œuvre dans les activités de prévention.

Ces sept axes sont déterminants pour la conception de programmes et pour le financement de mesures de prévention de la consommation de tabac et de nicotine.

⁵ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/fr/dokumente/tpf_strategie_pdf.pdf.download.pdf/Strat%C3%A9gie%20FPT.pdf

- Les maladies non transmissibles représentent un enjeu majeur pour le système de santé suisse, vaudois compris.
- La Stratégie nationale MNT entend lutter de façon coordonnée contre les facteurs de risque, notamment en développant la prévention du tabagisme.
- La Stratégie Addictions entend réduire les conséquences sanitaires, sociétales et financière des problèmes d'addictions en renforçant la promotion de la santé et la prévention des maladies.
- La Stratégie du Fonds de prévention du tabagisme entend soutenir les acteurs-trices de la prévention du tabagisme en vue de créer des conditions-cadres favorables à la santé et de réduire la part de personnes consommant du tabac et de la nicotine.
- Le Programme vaudois de prévention du tabagisme 2022-2025 entend contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par ces Stratégies nationales

Stratégies nationales



3.2 Vision, mission et principes d'action du Programme 2022-2025

Sur la base de la vision d'Unisanté et des Stratégies nationales, la vision du PCT 2022-2025 est la suivante :

Tous·tes les habitant·e·s du territoire vaudois vivent en bonne santé le plus longtemps possible. Quel que soit leur statut socio-économique, les vaudois·e·s sont encouragé·e·s à adopter des styles de vie sains dans un environnement favorable à la santé.

De là, la mission du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2022-2025 est de :

Réduire le nombre de cas de maladies non transmissibles évitables ou de décès prématurés dus au tabagisme dans le canton de Vaud.

Pour diminuer durablement l'impact du tabagisme sur la population du canton de Vaud, le Programme cantonal 2022-2025 entend travailler sur l'acceptation sociale du tabagisme et dénormaliser l'usage de tabac dans la population vaudoise.

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) – signée par la Suisse en 2004 mais pas encore ratifiée – édicte, sur la base de données probantes, les mesures efficaces à mettre en œuvre pour réduire le tabagisme. Suivant ce traité international, la diminution de l'impact du tabagisme sur la population s'appuie sur des mesures visant une amélioration non seulement des modes de vie mais aussi de l'environnement. Le recul du tabagisme résulte de l'application d'un ensemble de politiques cohérentes : éducation du public sur les méfaits du tabagisme, protection des non-fumeurs·euses et restriction de l'espace où il est permis de fumer, interdiction de la publicité et restriction des ventes de tabac pour le débanaliser, taxation dissuasive, et accès à de l'aide et à de la nicotine médicamenteuse pour faciliter le renoncement au tabac.

Ainsi, la diminution du taux de fumeurs-euses dans le canton de Vaud est attendue comme le résultat conjugué d'une série de projets de prévention comportementale et de mesures structurelles, impliquant divers-es partenaires opérationnel-le-s, spécialisé-e-s et non spécialisé-e-s en prévention du tabagisme. Pour les mesures structurelles en particulier, les organismes des niveaux stratégique et politique jouent également un rôle important.

Dans cette perspective, le Programme 2022-2025 s'attachera à renforcer les mesures agissant sur les conditions et milieux de vie, mais aussi à mener un travail d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des vaudois-e-s pour que chacune et chacun acquiert les compétences en santé lui permettant de faire des choix éclairés en tant que citoyen-ne, professionnel-le ou représentant-e du peuple.

Enfin, il s'agit d'accompagner le changement des modes de comportements par des mesures ciblant les groupes particulièrement touchés ou à risque.

- La mission du PCT 2022-2025 est de réduire le nombre de cas de maladies non transmissibles évitables ou de décès prématurés dus au tabagisme dans le canton de Vaud.
- L'efficacité de la lutte contre le tabagisme au niveau vaudois repose sur la conjugaison d'actions d'information et de sensibilisation, et de mesures législatives et réglementaires. Cette approche se fonde sur celle préconisée par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.
- Pour la mise en oeuvre de mesures structurelles, les organismes des niveaux stratégique et politique du canton jouent un rôle majeur.
- Les actions de prévention comportementale permettent de cibler des groupes particulièrement touchés ou à risque.

Mission et approches



3.2.1 Principes d'action

Les priorités du PCT 2022-2025 s'expriment non seulement en termes de groupes cibles spécifiques, mais intègrent les principes et démarches inhérentes au domaine de la promotion de la santé et prévention : les activités du programme se développeront dans une logique de « faire avec » plutôt que de « faire pour ». Ce dernier aspect est particulièrement important pour augmenter l'acceptation de la prévention du tabagisme de manière générale et pour s'assurer de l'efficacité des activités et projets.

Le PCT ambitionne également, là encore dans la suite logique du Programme antérieur, de développer ses projets dans une perspective globale de santé pour éviter que la question du tabagisme ne soit perçue comme frontale et moralisante. Cette manière de procéder semble d'autant plus pertinente que le tabagisme coexiste souvent avec d'autres problèmes de santé et a des incidences sur ces derniers. Une telle approche transversale et multithématique est par ailleurs aux fondements des Stratégies

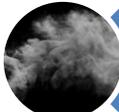
nationales tout en étant au cœur de la vision cantonale vaudoise de la prévention et de la promotion de la santé.

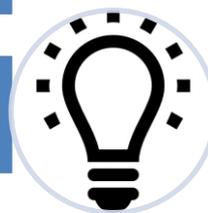
Pour atteindre ses objectifs, le PCT 2022-2025 entend tenir compte des défis auxquels la prévention du tabagisme, et de manière plus générale la promotion de la santé et la prévention, est actuellement confrontée. Dans ce but, le Programme se pose les principes d'action suivants.



3.2.2 Objectifs d'impact

Le canton de Vaud a publié le rapport susmentionné sur la politique de santé publique 2018-2022, qui fait référence pour le PCT 2022-2025. Dans ce contexte, en tenant compte des tendances observées ainsi que des valeurs et cibles définies dans les Programmes précédents, les objectifs d'impact du PCT 2022-2025 suivants ont été posés :

-  Le taux de fumeurs-euses dans la population vaudoise diminue de 20% et passe de 28,2% (ESS 2017) à 22,6% (ESS 2025)
-  Le taux de fumeurs-euses chez les 15-34 ans diminue de 20% et passe de 34,4% (ESS 2017) à 27,5% (ESS 2025)
-  Le taux de personnes exposées pendant au moins un quart de leur temps de travail à la fumée de tabac diminue et passe de 12,5% (ESS 2017) à 10% (ESS 2025)



Note : ce sont les données de l'Enquête suisse sur la santé (ESS) qui sont retenues comme données *baseline* dans la mesure où elles réunissent un ensemble de critères qui les rendent particulièrement solides, notamment pour une analyse de l'évolution (disponibilité pour le canton de Vaud sur une longue période, représentativité, fiabilité et validité).

3.3 Domaines d'action, publics cibles et objectifs opérationnels

3.3.1 Domaines d'action

Pour atteindre les objectifs d'impact ci-dessus, le PCT 2022-2025 doit agir simultanément sur plusieurs plans. Il situe dès lors son action dans quatre domaines principaux :

- Intervention (prévention comportementale)
- Policy (protection de la santé et réglementation du marché)
- Information au public (et sensibilisation de l'opinion)
- Mise en réseau (coordination et collaboration)

Le domaine **intervention** constitue une opportunité de répondre à des besoins particuliers de sous-groupes clairement identifiés. Les interventions sur le terrain permettent en effet de mener des projets spécifiques auprès de publics prioritaires.

Le domaine **policy** fait référence au suivi des législations dans le domaine de la protection de la santé et de la réglementation du marché. Il doit contribuer, dans la marge de manœuvre cantonale, à développer des conditions-cadres favorables à une vie sans tabac et compatibles avec la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Lorsqu'elles sont bien appliquées, les mesures structurelles sont efficaces et amènent à une diminution importante de la consommation globale de tabac en misant sur une réduction de la visibilité et de l'accessibilité du tabac. Par ailleurs, ces mesures sont aussi efficaces qu'économiques pour les États et les contribuables, et sont donc à encourager. Dans le contexte actuel, une attention particulière doit être portée à l'applicabilité des cadres légaux aux nouveaux produits du tabac et produits associés arrivant sur le marché, afin d'éviter que les avancées structurelles en matière de prévention du tabagisme ne soient compromises et que des brèches ne soient ouvertes.

L'**information du public** permet de soutenir l'ensemble des activités de prévention du tabagisme sur le territoire vaudois et doit se baser sur un socle de connaissances régulièrement renouvelées et mises à disposition de tout un chacun·e. L'information grand public permet de générer le débat dans l'espace public et d'augmenter la prise de conscience collective des problèmes liés au tabagisme. Elle permet d'informer sur les conséquences du tabagisme et les moyens de prévention et a le rôle de faire évoluer les normes sociales en matière de tabagisme.

Pour terminer, les activités dans le domaine de la **mise en réseau** devront être poursuivies afin d'intégrer au mieux les paramètres pouvant influencer sur la prévention du tabagisme à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières cantonales, à l'intérieur comme à l'extérieur de la thématique.

Un équilibre entre ces quatre domaines est le garant d'un Programme impactant efficacement et durablement sur la consommation de tabac.

3.3.2 Publics-cibles

Le PCT 2022-2025 se doit de cibler des groupes particulièrement touchés ou à risque de tabagisme.

Fumeurs-euses

Le PCT doit porter une attention particulière aux **fumeurs-euses** afin d'encourager les tentatives de sevrage et de développer des offres d'aide à l'arrêt utiles et accessibles au plus grand nombre. Plus de la moitié des fumeurs-euses souhaitent arrêter. Mais beaucoup ne parviennent pas à mettre leur projet à exécution en raison du fort potentiel de dépendance au tabac. Or augmenter le nombre de fumeurs-euses qui mettent fin à leur consommation est la mesure la plus efficace pour abaisser la mortalité causée par le tabagisme. L'aide à la désaccoutumance représente une intervention sanitaire d'un bon rapport coût/efficacité et est donc d'un investissement valable pour le système de santé vaudois. Notons par ailleurs que le soutien apporté aux fumeurs-euses et le traitement efficace de leur dépendance renforcent les autres mesures de prévention du tabagisme, en gagnant un soutien social en leur faveur et en augmentant leur acceptabilité. Les mesures d'aide à l'arrêt visent en priorité les fumeurs-euses quotidiens-ennes ; les fumeurs-euses occasionnels-elles sont d'abord touché-e-s par les mesures d'information et les mesures structurelles. Le PCT entend soutenir les fumeurs-euses dans leur arrêt de manière pragmatique et réaliste, en considérant les alternatives dont la nocivité moindre est avérée (vapotage). Cela dans une optique de réduction des risques.

Jeunes

Le tabagisme des **jeunes** est un enjeu de santé publique de premier ordre. En 2018, la part d'élèves qui ont dit avoir fumé des cigarettes au moins une fois dans leur vie s'accroît nettement entre les groupes d'âge : 5,7% des garçons de 11 ans et 2% des filles du même âge, contre 35,4% des garçons de 15 ans et 29,8% des filles du même âge. Environ 1% des garçons de 11 ans et moins de 1% des filles du même âge fumaient du tabac, la plupart moins d'une fois par semaine. Parmi les élèves de 15 ans, 9,7% des garçons et 7,7% des filles fumaient au moins une fois par semaine, et 5,6% des garçons et 3,5% des filles fumaient quotidiennement. Chez les élèves de 15 ans, 50,9% des garçons et 34,8% des filles ont utilisé au moins une fois la cigarette électronique (ou vaporette) dans leur vie. Ainsi, proportionnellement plus d'élèves ont déjà consommé au moins une fois dans leur vie la cigarette électronique que la cigarette traditionnelle. Par ailleurs, 20,6% des garçons et 12,9% des filles de 15 ans ont utilisé la cigarette électronique au moins une fois au cours des 30 jours ayant précédé l'enquête. La consommation au moins dix jours dans les 30 derniers jours concerne quant à elle 3,7% des garçons et environ 1% des filles de 15 ans. Le motif le plus souvent mentionné pour l'utilisation de la cigarette électronique est la curiosité et l'envie de tester quelque chose de nouveau. En 2018, parmi les élèves de 15 ans, environ la moitié n'avait jamais consommé de cigarettes traditionnelles et jamais utilisé la cigarette électronique dans leur vie. En revanche, 19,9% des garçons et 12,1% des filles avaient vapoté sans avoir fumé de cigarettes traditionnelles dans leur vie, tandis que 4,8% des garçons et 7,0% des filles avaient fait l'inverse ; 30,7% des garçons et 22,6% des filles de 15 ans avaient fumé des cigarettes traditionnelles et utilisé la cigarette électronique au moins une fois dans leur vie. En 2018, 31,7% des garçons et 16,5% des filles de 15 ans ont dit avoir fumé la pipe à eau au moins une fois dans leur vie. La part des élèves de 15 ans ayant consommé du tabac sous forme de snus au moins une fois dans leur vie est de 13,1% chez les garçons et de 4,8% chez les filles. Les produits du tabac chauffé ont été utilisés par peu d'élèves : moins de 2% des garçons et des filles de 15 ans en ont fait usage au moins une fois dans leur vie (HBSC, 2018).

L'adolescence constitue pour la quasi-totalité des fumeurs actifs la période d'entrée dans le tabagisme : la dépendance au tabac s'installe très rapidement, souvent moins d'un an après l'initiation, et elle sera d'autant plus forte que l'initiation est précoce. Le PCT 2022-2025 portera une attention particulière aux jeunes (jusqu'à 25 ans) afin de diminuer efficacement leur entrée en consommation. Des projets d'information et de sensibilisation des jeunes et des professionnel-le-s actifs-ves dans le milieu de la jeunesse (scolaires et extrascolaires) sont indispensables et contribuent à dénormaliser le tabagisme. Ces projets restent cependant insuffisants pour contrebalancer les tentatives de recrutement de nouveaux-elles consommateurs-trices auxquels les plus jeunes sont soumis. À ce titre, des mesures structurelles doivent encore être renforcées afin que la publicité pour les produits du tabac soit

réglementée efficacement et que l'interdiction de vente aux mineur·e·s soit respectée. En outre, la formation de multiplicateur·trices permet de considérer la périnatalité en touchant également les femmes enceintes par l'intermédiaire par exemple de la formation de sages-femmes.

Tenant compte de l'évolution rapide du marché des produits du tabac et associés, de la grande variété de l'offre, de l'innovation commerciale et marketing avec laquelle l'industrie développe et promeut son portefeuille de produits, le PCT entend aborder la thématique du tabagisme de manière globale, en incluant tous les produits et pas seulement la cigarette conventionnelle/combustible. Il s'agira d'informer et sensibiliser le public, et a fortiori les jeunes et les professionnel·le·s relais autour d'eux, de manière fondée (en se basant sur les évidences scientifiques) sur les différents produits et leurs risques respectifs pour des jeunes non consommateurs. Il s'agira également de travailler à une applicabilité des lois actuellement en vigueur (interdiction de vente aux mineurs, restriction de publicité, interdiction d'usage dans les lieux publics fermés) à l'entier des produits disponibles sur le marché. Ce n'est aujourd'hui pas le cas ; ce qui va à l'encontre d'une vie sans tabac pour les jeunes notamment.

Personnes en situation de vulnérabilités

Des actions du PCT 2022-2025 se doivent également d'être plus ciblées selon les groupes sociaux, et nécessitent d'être renforcées auprès des **personnes en situation de vulnérabilités** (socio-économique et médicale)⁶ parmi lesquelles la prévalence du tabagisme est globalement supérieure à la moyenne. La répartition du tabagisme au sein de la population vaudoise, comme partout ailleurs dans les pays occidentaux, est en effet inégale. Les personnes issues des catégories sociales les moins favorisées sont plus nombreuses à fumer et moins nombreuses à parvenir à s'arrêter. Les actions de prévention s'adressent la plupart du temps à des personnes qui se préoccupent de leur santé. Concernant le tabac, on parle de santé à long terme. Les messages préventifs sur l'espérance de vie, ou les risques de développer des maladies autour de 60 ans atteignent ainsi moins la population plus jeune. Ces messages atteignent également moins les populations plus précaires. Des études montrent que les personnes en situation de précarité sont davantage ancrées dans le présent et que de ce fait, la santé de long terme n'est pas leur première préoccupation. Il est prioritaire de développer des projets allant dans le sens d'une meilleure accessibilité de l'information ainsi que des offres pour les populations spécifiques sur qui les efforts doivent être concentrés, en raison d'une accumulation de facteurs de risque et/ou d'un déficit de facteurs de protection⁷.

Par ailleurs, en tenant compte de la réalité épidémiologique de polyconsommation, les mesures du PCT, en particulier celles ciblant les fumeurs·euses, les jeunes et les publics vulnérables, prendront en compte les consommations multiples et/ou l'ensemble des facteurs de risque des MNT.

3.3.3 Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels du PCT 2022-2025 découlent des priorités cantonales en matière de prévention et de promotion de la santé et précisent l'action du DPSP d'Unisanté pour la prévention du tabagisme. Ils prennent également en considération les directives du Fonds de prévention du tabagisme pour le développement de programmes cantonaux, entendent contribuer à l'atteinte des objectifs des stratégies nationales et tiennent compte des recommandations internationales en matière de prévention du tabagisme (CCLAT). Tenant compte des groupes à cibler en priorité, les objectifs opérationnels du PCT 2022-2025 sont définis comme ci-après.

⁶ P. Bodenmann et al. (2009), Précarité et déterminants sociaux de la santé : quel(s) rôle(s) pour le médecin de premier recours ?, Rev Méd Suisse, volume 5, pages 845-849.

⁷ D. Weber (2020), *Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention en Suisse : définitions, introduction théorique, recommandations pratiques*, rapport de base, Berne : PSCH, OFSP et CDS.

DOMAINES D'ACTION

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Intervention

- Diminuer/retarder l'entrée en consommation des jeunes vaudois-es, en abordant l'entier des produits disponibles sur le marché (vaporette, tabac chauffé, chicha, snus, etc.).
- Soutenir les fumeurs-euses dans leur arrêt, en considérant les alternatives dont la nocivité moindre est avérée, dans une optique de réduction des risques (vapotage).
- Renforcer les interventions auprès de groupes-cibles spécifiques afin de contribuer à réduire les inégalités sociales en matière de tabagisme.
- Renforcer les connaissances et compétences des professionnel-le-s relais.

Policy

- Protéger l'ensemble de la population vaudoise contre le tabagisme passif en incluant les différents produits.
- Réduire l'accès et la visibilité des produits du tabac et des produits associés pour créer des conditions-cadres favorables à une vie sans tabac.
- Assurer l'application des bases légales cantonales aux nouveaux produits du tabac et produits associés.

Information au public

- Informer la population vaudoise des enjeux (sanitaires, socio-économiques, commerciaux et environnementaux) du tabagisme et contribuer à sa dénormalisation.
- Renforcer l'acceptabilité de la prévention du tabagisme par la population, les institutions et les milieux politiques.

Mise en réseau

- Garantir les synergies entre les acteurs-trices et relais vaudois-es de la prévention du tabagisme ainsi que de la prévention et de la promotion de la santé, pour contribuer à mettre en œuvre et développer la prévention du tabagisme dans le canton.
- Développer au sein des administrations et autorités compétentes des collaborations intersectorielles nécessaires à l'atteinte des objectifs du Programme.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs des stratégies nationales en collaborant avec les partenaires des autres cantons et aux niveaux national et international.

Ces objectifs opérationnels, à atteindre d'ici fin 2025, sont déclinés en mesures par le plan ci-dessous.



3.4 Plan de mesures

Domaines d'action	Objectifs opérationnels	Mesures	Description des mesures
Pilotage		1. <i>Pilotage du PCT</i>	Le pilotage du Programme assure la coordination globale et la direction opérationnelle (planification, suivi, rapports, évaluation, communication) de celui-ci. Il est assuré par le DPSP d'Unisanté. La Direction générale de la santé (DGS) en assume la direction stratégique. Les deux entités se réunissent régulièrement, au moins deux fois par an.
Intervention	Diminuer/retarder l'entrée en consommation des jeunes vaudois-e-s, en abordant l'entier des produits disponibles sur le marché (vaporette, tabac chauffé, chicha, snus, etc.)	2. <i>Prévention du tabagisme auprès des jeunes</i>	<p>Les enfants et les jeunes représentent un public cible prioritaires pour la prévention du tabagisme. L'évaluation externe du PCT 2014-2017 encourage à poursuivre les efforts d'information et de dénormalisation de la consommation auprès des enfants et des jeunes vaudois-e-s. Pour ce faire, différents axes seront poursuivis, voire développés, dans une perspective <i>social skills</i>. Les activités de cette mesure pourront être adaptées produits (chicha, tabac oral, nouveaux produits du tabac et produits assimilés) ainsi qu'aux développements et offres du Programme pour l'enfance et la jeunesse 2018-2025 du FPT.</p> <p>2.1 Programme scolaire vaudois : Programme prioritaire de prévention en milieu scolaire relatifs aux comportements problématiques en lien avec les substances ou avec les écrans (PGDEP) ; ce programme accompagne et forme les professionnel-le-s du setting scolaire et assure des interventions directement auprès d'élèves de manière transverse et multithématique. Dans ce programme, le DPSP d'Unisanté assure l'expertise et les interventions en matière de prévention du tabagisme.</p> <p>2.2 Autres projets scolaires : Les projets Ready4life et Expérience non-fumeur sont en cours de réorientation stratégique. La pertinence et la faisabilité de les intégrer au PCT 2022-2025 sera étudiée au moment opportun. L'UPSPS est par ailleurs consultée dans les réflexions nationales.</p> <p>2.3 Splash pub : Outil ludo-éducatif « Splash pub » destiné aux 13-15 ans visant à sensibiliser les jeunes à l'omniprésence de la publicité pour le tabac dans les points de vente et à développer leur esprit critique. Durant les 4 années du PCT, le DPSP d'Unisanté fournit régulièrement des prestations d'information en lien avec cet outil, en particulier dans le setting extrascolaire (ex. centres de loisirs). Notez que, avec un soutien financier <i>ad hoc</i> du Fonds de prévention du tabagisme (FPT) durant les années 2021-2021, des développements techniques ainsi qu'un concept d'intervention ont pu être réalisés en collaboration étroite avec la HEP et une agence de communication digitale spécialisée dans le développement de <i>serious game</i>.</p> <p>2.4 Prévention par les pairs : Durant les 4 années du PCT 2022-2025, un dispositif de prévention par les pairs sera réfléchi et testé sur le territoire vaudois, dans une perspective multithématique et/ou spécifique au tabagisme. La nécessité d'un financement <i>ad hoc</i> sera évaluée, et fera le cas échéant l'objet de recherche de fonds. L'articulation avec les dispositifs similaires existants (notamment les <i>Health's Angels</i>, les <i>Be my Angel</i> et <i>Nightlife Vaud</i>) fera l'objet d'une attention particulière.</p> <p>2.5 Professionnel-le-s relais : En complémentarité avec les interventions directes auprès des enfants et des jeunes citées plus haut, les efforts de sensibilisation et de formation des professionnel-le-s relais auprès de ce public seront poursuivis par le DPSP d'Unisanté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des sessions de sensibilisation et de formation seront régulièrement proposées aux adultes encadrant des jeunes. - Les contenus du site internet d'information « Tabac sans tabou », développé dans le PCT 2014-2017 à l'attention de personnes travaillant avec des jeunes, seront mis à jour et valorisés. - Dans le cadre de la collaboration avec la déléguée vaudoise de Cool and Clean et la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), des formations « Prévention des dépendances en milieu sportif » seront dispensées aux moniteurs-trices Jeunesse et sport (J+S).
	Soutenir les fumeurs-euses dans leur arrêt, en considérant les alternatives dont la nocivité moindre est avérée, dans une	3. <i>Aide à l'arrêt</i>	<p>Les fumeurs-euses vaudois-e-s sont informé-e-s, encouragé-e-s et soutenu-e-s dans leurs intentions/démarches d'arrêt. Objectif de la mesure : les fumeurs-euses vaudois-e-s sont informé-e-s, encouragé-e-s et soutenu-e-s à arrêter de fumer, en considérant les alternatives dont la nocivité moindre est avérée, dans une optique de réduction des risques (vapottage⁸).</p> <p>3.1 Consultations : Une consultation médicale individuelle est proposée à Lausanne par Unisanté. Annuellement cette consultation suit et soutient 250 patient-e-s. Elle s'appuie notamment sur la méthode de l'entretien motivationnel. Tenant compte de l'évaluation du Programme précédent et de l'implantation régionale d'Unisanté sur le territoire vaudois, une offre médicale d'aide à l'arrêt décentralisée individuelle et/ou collective est testée durant le PCT 2022-2025 (sites Unisanté de Rennaz et/ou d'Yverdon-les-Bains).</p> <p>3.2 Information : Un relai d'information des offres nationales (Ligne nationale stop-tabac, Stopsmoking.ch, etc.) est assuré dans le canton avec la collaboration des partenaires nationaux. En particulier, ces offres sont présentées sur notre flyer avec les offres d'aides à l'arrêt disponibles dans le canton de Vaud ainsi que lors des demandes d'information ou de formation en prévention du tabagisme.</p>

⁸ I. Jacot Sadowski, J.-P. Humair et J. Cornuz (2017), Vaporette (ou cigarette électronique) : quelles recommandations pour le fumeur en 2017 ?, Rev Méd Suisse, volume 13, pages 1181-1185.

	optique de réduction des risques (vapotage)	4. Aide à l'arrêt en entreprise	<p>Le <i>setting</i> des entreprises vaudoises permet un accès à des publics spécifiques. Dans le cadre de leur politique de gestion de santé en entreprise, les employeurs-euses vaudois-e-s sollicitent régulièrement les acteurs-trices de la prévention du tabagisme pour fournir des prestations d'information et de sensibilisation collectives et d'orientation dans le réseau d'offres de soutien local. Aussi, des prestations d'aide à l'arrêt collective et/ou individuelles sont proposées. Pour cette mesure, le DPSP se coordonne étroitement avec le Département de santé au travail et environnements (DSTE) d'Unisanté ainsi qu'avec la Ligue pulmonaire vaudoise (LPV) selon leurs axes stratégiques et compétences respectifs.</p> <p>Objectif de la mesure : les collaborateurs-trices des entreprises qui souhaitent arrêter de fumer sont informé-e-s et soutenu-e-s (conseil en entreprise, séance info tabac, cours stop-tabac).</p>
	Renforcer les interventions auprès de groupes-cibles spécifiques afin de contribuer à réduire les inégalités sociales en matière de tabagisme	5. Information et aide à l'arrêt pour les populations socio-économiquement défavorisées	<p>Le tabagisme est un marqueur des inégalités sociales de santé. Des interventions ciblées, notamment auprès des personnes en situation de vulnérabilité socio-économique sont requises pour contribuer à réduire ces inégalités. Selon la littérature, ces populations sont toutefois tout autant intéressées à arrêter de fumer, mais requièrent davantage de soutien pour y parvenir. Le DPSP d'Unisanté entend développer un projet pilote avec un soutien financier <i>ad hoc</i> obtenu auprès de la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA), lequel visera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en partenariat avec une institution du domaine de l'action sociale (institution identifiée pour l'heure : Caritas) pour proposer à leurs usagers-ères des offres de prévention du tabagisme adaptées à leurs besoins et à leurs situations. - Sensibiliser aussi bien les usagers-ères que les professionnel-le-s de telles structures aux enjeux du tabagisme et aux bénéfices de l'arrêt. - Fournir le cadre matériel et le support professionnel nécessaire pour soutenir des personnes précarisées dans une expérience d'arrêt ou de diminution du tabagisme (notamment un accès à des substituts nicotiques gratuits). <p>Cette démarche s'inspire largement de projets implémentés en France depuis 2016 dans le cadre de la campagne nationale #MoisSansTabac. Il s'agit de projets locaux qui traitent des inégalités sociales en matière de prévention du tabagisme au travers d'actions ciblées auprès de populations en situation de précarité (ex. interventions au sein de la Communauté Emmaüs de Strasbourg et d'Epicerie sociales en Alsace). Ces projets intègrent différentes thématiques, il s'agira ici également de considérer une approche multithématique.</p> <p>Objectif de la mesure : les fumeurs-euses en situation de vulnérabilité socio-économique ont à leur disposition des informations adaptées, un soutien répondant à leurs besoins et un accès facilité aux traitements de la dépendance.</p>
	Renforcer les connaissances et compétences des professionnel-le-s relais	6. Formation (initiale et continue) des professionnel-le-s relais	<p>La formation initiale et continue des multiplicateurs-trices en particulier des professionnel-le-s de la santé, du social et de de l'éducation est essentielle à la diffusion de la promotion de la santé et de la prévention (PSP) au niveau local. Le but de cette mesure est de développer et consolider des formations <i>ad hoc</i>. L'objectif visé est le suivant : les professionnel-le-s de la santé, du social et de l'éducation/la formation, de la prévention et de la promotion de la santé bénéficient, selon leurs besoins et demandes, de formations spécifiques en matière de prévention du tabagisme.</p> <p>Selon leurs objectifs, les formations données peuvent aussi bien être pluri-thématiques que spécifiques (PSP, alimentation, activité physique, environnements et santé, tabagisme, etc.). Annuellement, des heures de formations, dans des cursus de formation initiale (pré grade) sont dispensées par le DPSP d'Unisanté à l'attention notamment : d'étudiant-e-s sages-femmes et infirmiers-ères de l'HESAV, d'étudiant-e-s en propédeutique santé de la HES La Source, d'étudiant-e-s en médecine de l'UNIL, d'étudiant-e-s de l'EPFL (cours ouverts aux étudiant-e-s HEC-UNIL) dans le cadre d'un cours en Sciences humaines et sociales (SHS). De même, annuellement, des heures de formations dans des cursus de formation continue (post grade) sont dispensées par le DPSP d'Unisanté à l'attention de professionnel-le-s clinicien-ne-s : médecins assistant-e-s et chef-fe-s de clinique d'Unisanté ; professionnel-le-s engagé-e-s dans le Diplôme interuniversitaire (DIU) de tabacologie et aide au sevrage tabagique porté Unisanté, l'UNIL et l'Université Paris-Saclay ; professionnel-le-s suivant le <i>Clinical Update</i> lors du Séminaire de l'AT, etc. Unisanté organise également semestriellement des séries de colloques de tabacologie/prévention du tabagisme destinés à tous professionnel-le-s actifs-ives dans le domaine. Une intervention dans le CAS de santé publique de l'UNIL est aussi effective. Finalement des prestations de formation (au sein d'institutions et/ou de groupes professionnels) sont assurées par le DPSP selon les demandes (ex. soignant-e-s de la LPV, catalogue de formation continue de la Fédération suisse des sages-femmes, etc.).</p> <p>Durant les 4 années du programme, ces formations seront poursuivies, et la pertinence/opportunité de développer des formations couplant la thématique du tabagisme avec d'autres problématiques de santé (maladies chroniques, autres addictions, santé mentale, phases de vie spécifiques, etc.) sera étudiée dans la continuité de ce qui a été fait dans le cadre du PCT 2014-2017 et jugé positivement par l'évaluation externe.</p> <p>Cette mesure de formation des multiplicateurs-trices se coordonne étroitement avec les développements nationaux actuels, en particulier avec le projet « PEPra – Prévention basée sur des preuves dans le cabinet » porté par la FMH et soutenu par Promotion Santé Suisse (fonds Prévention dans le domaine des soins) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Unisanté est membre de la <i>task force</i> du projet et les programmes dans lesquels elle est active (PAPRICA, Vivre sans tabac) y sont intégrés.</p>
Policy	Protéger l'ensemble de la population vaudoise contre le tabagisme passif en incluant les différents produits	7. Suivi, information et renforcement de la protection contre la fumée passive	<p>Cette mesure vise à assurer un accompagnement, un suivi et une communication relatifs à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics intérieurs (LIFLP) et des objets parlementaires possiblement liés, ainsi qu'à la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif. Les objectifs : la population et les institutions vaudoises bénéficient d'informations sur la LIFLP, y compris concernant les nouveaux produits du tabac et les produits associés ; les entreprises vaudoises sont informées des cadres légaux et les prestations du DPSP d'Unisanté leurs sont connues ; des contrôles de l'application de la loi sur les lieux de travail sont encouragés et la grande majorité des travailleurs-euses sont protégé-e-s de la fumée passive. Durant les 4 années du PCT et dans l'intervalle de l'entrée en vigueur de la LPTab au niveau fédéral, un travail de plaidoyer est réalisé pour l'assujettissement des vaporettes et des produits du tabac dit chauffé au cadre légal cantonal actuel et émissions de recommandations pour les décideurs-euses. Il s'agit dans ce cadre de suivre les évolutions législatives en œuvre dans d'autres cantons (ex. canton du Valais).</p> <p>En conformité avec les recommandations de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte contre le tabagisme (CCLAT), les développements actuels au niveau local et global et la mesure « Fresh Air for Free » du Programme enfants et jeunes du FPT, le PCT 2022-2025 entend encourager et accompagner la mise en place d'espaces extérieurs de loisirs sans fumée. Cela d'une part dans les places de jeux, voire les cours de récréation, en coordination avec les communes vaudoises et les établissements scolaires (une collaboration et coordination avec le Label Commune en santé, également porté dans le canton de Vaud par le DPSP d'Unisanté, sera effective) ; et d'autre part dans le domaine de l'activité physique et du sport avec l'étroite collaboration du Programme Cool and Clean (porté en Romandie par la FVA).</p>
	Réduire l'accès et la visibilité des produits du tabac et des produits associés pour créer des conditions-cadres favorables à une vie sans tabac	8. Suivi, information et renforcement des restrictions publicitaires	<p>Cette mesure vise à assurer un accompagnement, un suivi et une communication relatifs à la loi sur les procédés de réclame (LPR) et des objets parlementaires possiblement liés. L'objectif principal : la population et les institutions vaudoises bénéficient d'informations sur la LPR, y compris concernant les nouveaux produits du tabac et produits associés.</p> <p>Durant les 4 années du PCT et en complémentarité avec les dispositions de la future LPTab au niveau fédéral, un travail de plaidoyer est réalisé pour renforcer le cadre légal vaudois afin d'assurer une meilleure protection, en particulier des jeunes non-consommateurs-trices. Les activités prévues dans ce cadre sont : l'évaluation des bases légales à l'aune de l'évolution des produits, des pratiques marketings et des évolutions législatives cantonales actuelles (ex. projet de loi dans le canton du Valais pour restreindre la publicité tabac dans les points de vente). L'émission de recommandations destinées aux décideurs-euses. L'accompagnement et le soutien de manifestations culturelles en vue d'un désengagement du financement de l'industrie du tabac (observer, expérimenter et recommander, en capitalisant sur l'expérience d'Unisanté dans le cadre du festival Label Suisse en 2018). Pour cette partie spécifique, il s'agira de considérer le contexte de fragilité des milieux culturels suite au COVID. Il sera donc nécessaire de développer des demandes de fonds <i>ad hoc</i> pour proposer des incitatifs financiers.</p>

	Assurer l'application des bases légales cantonales aux nouveaux produits du tabac et produits associés	9. <i>Suivi, information et renforcement de l'interdiction de vente aux mineurs</i>	Accompagnement, suivi et communication relatifs à l'interdiction de vente et de remise de tabac aux mineurs dans le cadre de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et des objets parlementaires possiblement liés. L'objectif principal : la population et les institutions vaudoises bénéficient d'informations sur la LEAE, y compris concernant les nouveaux produits du tabac. En particulier, un rappel des bases légales est adressé aux commerçant-e-s de détail vaudois-e-s. En vertu des bases légales désormais disponibles (Directive du Conseil d'Etat sur les achats-tests de tabac et d'alcool en cours d'adoption), durant les 4 années du PCT, au moins un monitoring de l'application de la loi est réalisé par le biais d'achats-tests avec la collaboration des acteurs-trices cantonaux-ales et nationaux-ales impliqué-e-s (DGS, Police cantonale du commerce, FVA et Addiction Suisse). Durant les 4 années du PCT et dans l'intervalle de l'entrée en vigueur de la LPTab au niveau fédéral, un travail de plaidoyer est réalisé pour l'assujettissement des vapeurs au cadre légal cantonal actuel. Des émissions de recommandations pour les décideurs-euses sont proposées. Il s'agit dans ce cadre de suivre les évolutions législatives en œuvre dans d'autres cantons (ex. VS, GE et FR).
Information au public	Informer la population vaudoise des enjeux (sanitaires, socio-économiques, commerciaux et environnementaux) du tabagisme et contribuer à sa dénormalisation Renforcer l'acceptabilité de la prévention du tabagisme par la population, les institutions et les milieux politiques	10. <i>Centre de ressources, de compétences et d'appui en matière de prévention du tabagisme</i>	Par la création d'Unisanté, Centre de médecine générale et de santé publique, le canton s'est doté d'une structure en mesure de porter plusieurs missions stratégiques, dont celle de promotion de la santé et de prévention, laquelle est notamment portée par le DPSP. Consolider un centre de ressources, de compétences et d'appui en PSP pour la population, les collectivités, les autorités et les professionnel-le-s est l'ambition poursuivie par cette mesure qui rassemble les activités des différents programmes de promotion de la santé et de prévention, notamment celles dans le domaine de la prévention du tabagisme. Les activités liées à cette mesure sont : le suivi (scientifique, politique, médiatique et législatif) de la thématique, la production et la diffusion d'informations vulgarisées (via par ex. le site internet, des capsules vidéo, des foires aux questions, des fiches d'information thématique), des prestations d'information et d'expertise, des réponses aux médias, des permanences téléphoniques, ou encore des développements de projets/actions <i>ad hoc</i> . L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée de communication liée au PCT sera développée dans ce cadre. Via les activités de ce centre, les objectifs suivants sont visés : - Le Programme et ses activités sont visibles et connus par la population, les multiplicateurs-trices et les institutions vaudoises. - La population vaudoise est informée des conséquences (sanitaires, socio-économiques et environnementales) du tabagisme. - La prévention du tabagisme, en particulier structurelle, est acceptée et comprise par la population, par les institutions et les milieux politiques. La population, les particuliers, les professionnel-le-s de la santé, du social et de l'éducation, les institutions, les entreprises, les communes, les commerçant-e-s, les autorités et administrations, les politiques, les professionnel-le-s de la prévention et de la promotion de la santé, les médias, etc. disposent d'informations actualisées et fiables en matière de tabac, de tabagisme et de prévention du tabagisme. Il existe ici un enjeu transverse à cette mesure : renforcer/développer la communication auprès du public et des institutions vaudoises pour visibiliser, rendre plus forte l'existence de ce Centre pour suppléer à la disparition du CIPRET-Vaud. Le Centre assure un suivi et une diffusion d'informations en tenant compte des multiples enjeux et des réalités du contexte (dont COVID-19).
		11. <i>Tabagisme et environnement</i>	L'impact néfaste du tabac ne se limite pas à la santé humaine mais s'étend à celle de la planète ⁹ . L'industrie du tabac est un des acteurs responsables du changement climatique, en raison de son empreinte carbone élevée, de son rôle dans la déforestation ainsi que dans l'épuisement des ressources en eau et en énergie fossile, et des déchets produits. S'y ajoutent les disparités économiques et sociales qu'elle engendre entre pays à faibles ou moyens revenus d'une part, et les pays à hauts revenus d'autre part. Thématiser le lien entre tabagisme et environnement est dès lors capital. Cette mesure entend informer et sensibiliser le public vaudois au travers notamment d'actions de communication ponctuelles en 2022-2025. De manière spécifique, il s'agira notamment d'étayer et d'utiliser l'argument environnemental auprès des fumeurs-euses pour soutenir leur motivation à l'arrêt, et auprès des enfants et des jeunes pour éviter une entrée en consommation. Pour l'implémentation de cette mesure, les contenus élaborés dans le cadre du projet « Tabac miroir du monde » (développé dans le PCT 2014-2017) seront, dans la mesure du possible, exploités.
		12. <i>Action annuelle dans le cadre de la journée mondiale sans tabac du 31 mai</i>	Chaque année, le 31 mai, l'OMS et ses partenaires mondiaux marquent la Journée mondiale sans tabac. Cette campagne annuelle est l'occasion de sensibiliser aux effets nocifs et mortels de l'exposition au tabagisme ou à la fumée passive et de décourager la consommation du tabac sous quelque forme que ce soit. Le DPSP d'Unisanté, selon la thématique spécifique retenue chaque année et en concertation étroite avec les actions et acteurs-trices nationaux-ales, entend réaliser une action d'information du public annuelle. Pour ce faire et en amont du 31 mai, Unisanté peut mettre en œuvre un sondage auprès de la population vaudoise afin de récolter, analyser et diffuser l'opinion de cette dernière sur diverses thématiques en lien avec le tabagisme. Il s'agit de mettre le thème à l'agenda public grâce à des données propres au territoire et régulièrement récoltées et, par-là, de faire progresser la norme sociale en matière de tabagisme et de prévention du tabagisme. Il s'agit également de viser un objectif d'information et de sensibilisation de la population vaudoise quant aux des conséquences (sanitaires, socio-économiques et environnementales) du tabagisme.
Mise en réseau	Garantir les synergies entre les acteurs-trices et relais vaudois-e-s de la prévention du tabagisme ainsi que de la promotion de la santé, pour contribuer à mettre en œuvre et développer la prévention du	13. <i>Plateformes PSP, colloques thématiques et participation active aux réseaux de prévention du tabagisme</i>	La coordination des actions et des acteurs-trices sur un territoire donné est un facteur de succès reconnu dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Les cibles de cette mesure sont : - Organisation d'une plateforme semestrielle de la PSP dans une perspective transverse et multithématique (en coordination avec le Programme cantonal activité physique et alimentation dont la mise en œuvre est également confiée à Unisanté), et organisation de colloques/ateliers spécifiques liés à la thématique du tabagisme. - Participation active aux rencontres et plateformes intra cantonales (ex. plateforme et forum CPSLA), inter cantonales (ex. forums romands de l'Association suisse de prévention du tabagisme (AT), rencontres inter cantonales latines (RIL), etc.), nationales (ex. conférence des parties prenantes des Stratégies MNT et Addictions, Séminaire national de l'AT, groupes de travail <i>ad hoc</i> , OxySuisse, Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT), etc.) et francophones/internationales (Société francophone de tabacologie (SFT), Society for Research on Nicotine and Tobacco (SRNT-Europe), etc.) - Développement de relations interdépartementales à l'interne d'Unisanté et développement de collaborations avec les acteurs-trices académiques.

⁹ E. Aminian, I. Jacot Sadowski, et J. Cornuz (2019), Impact environnemental du tabagisme, Rev Méd Suisse, volume 15, pages 1974-1978.

	<p>tabagisme dans le canton</p> <p>Développer au sein des administrations et autorités compétentes des collaborations intersectorielles nécessaires à l'atteinte des objectifs du Programme</p> <p>Contribuer à l'atteinte des objectifs des stratégies nationales en collaborant avec les partenaires des autres cantons et aux niveaux national et international</p>	<p>14. <i>Groupe d'accompagnement de multiplicateurs-trices pour le plaidoyer</i></p>	<p>Unisanté assure la mise à l'agenda de la thématique en développant de façon structurée et dans une perspective intersectorielle (<i>health in all policies</i>) les liens avec des acteurs-trices pouvant contribuer au développement de la prévention du tabagisme et au soutien du présent programme sur le territoire vaudois, qu'elle soit structurelle ou comportementale. Il s'agit d'assurer la mise à l'agenda de la thématique en constituant et animant de manière régulière, active et pérenne un <i>think tank</i> cantonal intégrant des expert-e-s, des acteurs-trices institutionnel-le-s (ex. collaborateurs-trices de services d'État), des politiques, des représentant-e-s de la société civile, des représentant-e-s des médias, des acteurs-trices associatifs-ves notamment. Ces différent-e-s protagonistes constitueront des relais dans leurs domaines respectifs, c'est en ce sens que nous parlons de multiplicateurs-trices. Ce groupe aura pour mission de récolter des avis, d'élaborer, sur des bases factuelles, des orientations relatives à la stratégie cantonale en matière de prévention du tabagisme, en s'inscrivant dans une perspective d'intérêt général.</p>
--	---	---	--

3.5 Modèle d'impacts

Vision	Mission	Domaines d'action	Objectifs opérationnels	Mesures	Objectifs d'impacts	Objectifs supérieurs (objectifs spécifiques Stratégies nationales MNT et Addictions)
Tous les habitants du territoire vaudois vivent en bonne santé le plus longtemps possible. Quel que soit leur statut socio-économique, les vaudois-e-s sont encouragés à adopter des styles de vie sains dans un environnement favorable à la santé	Réduire le nombre de cas de maladies non transmissibles évitables ou de décès prématurés dus au tabagisme dans le canton de Vaud	Intervention	<p>Diminuer/retarder l'entrée en consommation des jeunes vaudois-e-s, en abordant l'entier des produits disponibles sur le marché (vaprette, tabac chauffé, chicha, snus, etc.)</p> <p>Soutenir les fumeurs-euses dans leur arrêt, en considérant les alternatives dont la nocivité moindre est avérée, dans une optique de réduction des risques (vapotage)</p> <p>Renforcer les interventions auprès de groupes-cibles spécifiques afin de contribuer à réduire les inégalités sociales en matière de tabagisme</p> <p>Renforcer les connaissances et compétences des professionnel-le-s relais</p>	<p><i>Prévention du tabagisme auprès des jeunes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Programme scolaire vaudois Autres projets scolaires Splash Pub Prévention par les pairs Professionnel-le-s relais <p><i>Aide à l'arrêt :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Consultation stop-tabac Unisanté à Lausanne et test consultation(s) décentralisée(s) Unisanté à Rennaz et/ou Yverod-les-Bains Relais d'information des offres nationales : Ligne nationale stop-tabac, Stop-smoking.ch, etc. <p><i>Aide à l'arrêt en entreprise</i></p> <p><i>Information et aide à l'arrêt pour les populations socio-économiquement défavorisées</i></p> <p><i>Formation (initiale et continue) des professionnel-le-s relais</i></p>	<p>Le taux de fumeurs-euses chez les 15-34 ans diminue de 20% et passe de 34,4% (ESS 2017) à 27,5% (ESS 2025)</p> <p>Le taux de fumeurs-euses dans la population vaudoise diminue de 20% et passe de 28,2% (ESS 2017) à 22,6% (ESS 2025)</p>	<p>Diminution des facteurs de risque liés aux comportements</p> <p>Amélioration des compétences en matière de santé</p> <p>Développement de conditions-cadres propices à la santé</p> <p>Prévention de l'émergence des addictions</p> <p>Fournir l'aide et les traitements pour les personnes qui souffrent d'addiction</p> <p>Réduire les dommages sanitaires et sociaux</p> <p>Diminuer les conséquences négatives pour la société</p>
		Policy	<p>Protéger l'ensemble de la population vaudoise contre le tabagisme passif en incluant les différents produits</p> <p>Réduire l'accès et la visibilité des produits du tabac et des produits associés pour créer des conditions-cadres favorables à une vie sans tabac</p> <p>Assurer l'application des bases légales cantonales aux nouveaux produits du tabac et produits associés</p>	<p><i>Suivi, information et renforcement de la protection contre la fumée passive</i></p> <p><i>Suivi, information et renforcement des restrictions publicitaires</i></p> <p><i>Suivi, information et renforcement de l'interdiction de vente aux mineurs</i></p>	<p>Le taux de personnes exposées pendant au moins un quart de leur temps de travail à la fumée de tabac diminue et passe de 12,5% (ESS 2017) à 10% (ESS 2025)</p>	
		Information au public	<p>Informar la population vaudoise des enjeux (sanitaires, socio-économiques, commerciaux et environnementaux) du tabagisme et contribuer à sa dénormalisation</p> <p>Renforcer l'acceptabilité de la prévention du tabagisme par la population, les institutions et les milieux politiques</p>	<p><i>Centre de ressources, de compétences et d'appui en matière de prévention du tabagisme</i></p> <p><i>Tabagisme et environnement</i></p> <p><i>Action annuelle dans le cadre de la journée mondiale sans tabac du 31 mai</i></p>		
		Mise en réseau	<p>Garantir les synergies entre les acteurs-trices et relais vaudois-e-s de la prévention du tabagisme ainsi que de la prévention et de la promotion de la santé, pour contribuer à mettre en œuvre et développer la prévention du tabagisme dans le canton</p> <p>Développer au sein des administrations et autorités compétentes des collaborations intersectorielles nécessaires à l'atteinte des objectifs du Programme</p> <p>Contribuer à l'atteinte des objectifs des stratégies nationales en collaborant avec les partenaires des autres cantons et aux niveaux national et international</p>	<p><i>Plateformes PSP, colloques thématiques et participation active aux réseaux de prévention du tabagisme</i></p> <p><i>Groupe d'accompagnement de multiplicateurs-trices pour le plaidoyer</i></p>		

4 Organisation

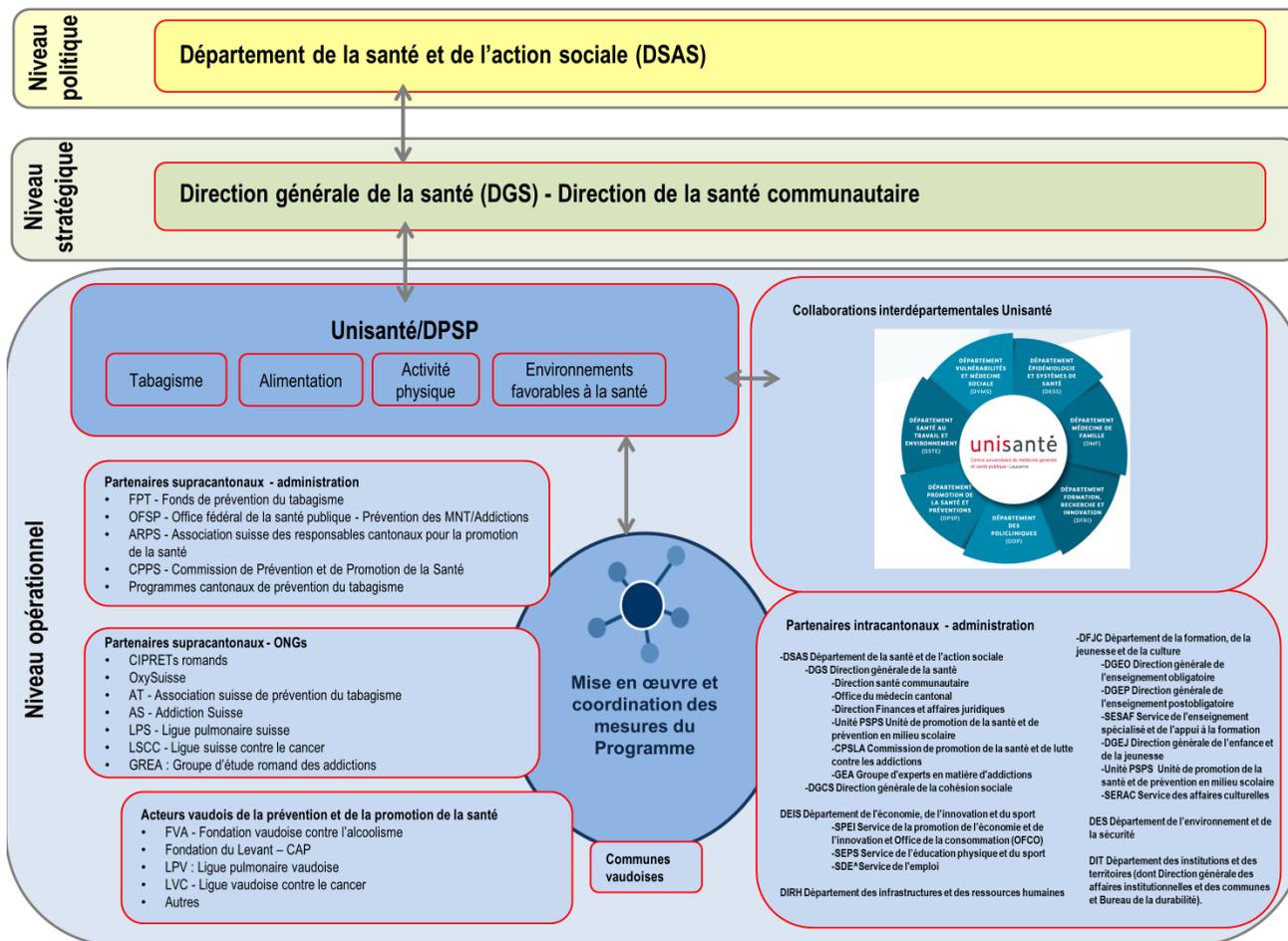
Le Programme cantonal de prévention du tabagisme 2022-2025 est politiquement porté par la cheffe du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), Mme Rebecca Ruiz. Les orientations stratégiques sont sous la responsabilité de la Direction générale de la santé (DGS).

L'opérationnalisation du Programme est confiée au Département promotion de la santé et préventions (DPSP) d'Unisanté, via une convention de collaboration globale incluant également la mise en œuvre du programme cantonal activité physique et alimentation ainsi que d'autres prestations dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Le DPSP assure la mise en œuvre et la coordination du Programme de prévention du tabagisme sur le territoire vaudois. Il met en œuvre une partie de ses mesures, d'autres étant portées et/ou financées par des organismes partenaires.

Le Programme antérieur (2014-2017) comprenait, sous la Présidence de l'ancien Service de la santé publique, un comité de pilotage composé de représentants des diverses institutions spécialistes de la prévention du tabagisme vaudoises (CIPRET-Vaud, PMU, LPV). Or, la DGS souhaite simplifier et alléger la gouvernance des activités de prévention et de promotion de la santé et confie au DPSP d'Unisanté la responsabilité opérationnelle du PCT 2022-2025.

L'organigramme se définit comme suit.

Organigramme du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2022-2025



5 Budget annuel

5.1 Coûts

Ressources humaines		
Fonction	EPT	Coûts
Responsable de missions administratives ou stratégiques	0.3	54 000
Chef·fe de projets	0.8	97 000
Chargé·e·s de projets	2.3	272 000
Gestionnaire de dossiers	0.5	48 000
Total effectifs actifs à Unisanté	3.9	471 000
Chargé·e de projets	0.8	96 000
Total effectifs nécessaires	4.7	567 000

Frais de biens et services	
Mesures	Dépenses prévues
Prévention du tabagisme auprès des jeunes	15 000
Information et aide à l'arrêt pour les populations socio-économiquement défavorisées	10 000
Aide à l'arrêt	20 000
Aide à l'arrêt en entreprises	1 000
Formation (initiale et continue) des professionnel·le·s relais	5 000
Suivi, information et renforcement de la protection contre la fumée passive	5 000
Suivi, information et renforcement des restrictions publicitaires	10 000
Suivi, information et renforcement de l'interdiction de vente aux mineurs	30 000
Centre de ressources, de compétences et d'appui en matière de prévention du tabagisme	30 000
Tabagisme et environnement	10 000
Action annuelle dans le cadre de la journée mondiale sans tabac du 31 mai	3 000
Plateformes PSP, colloques thématiques et participation active aux réseaux de prévention du tabagisme	5 000
Groupe d'accompagnement de multiplicateurs·trices pour le plaidoyer	2 000
Total dépenses prévus selon les mesures	146 000

Autres frais	
Overhead 10%	71 300

Total	
Budget total par année	784 300

5.2 Financements

Direction générale de la santé (DGS)	624 300
Fonds de prévention du tabagisme (FPT)	160 000
Total par année	784 300

En complément des ressources allouées dans le PCT, une recherche de fonds *ad hoc* pourra être activée pour renforcer certaines mesures selon les besoins.

6 Monitoring et reporting

Les mesures et activités du PCT 2022-2025 conventionnées avec la Direction générale de la santé et confiées pour leur mise en œuvre au DPSP d'Unisanté sont intégrées à la Convention générale DGS-Unisanté convenue annuellement. Un rapport des activités d'Unisanté (intégrant les réalisations du DPSP en matière de prévention du tabagisme) est édité annuellement et remis notamment à la DGS.

Afin de suivre la mise en œuvre du Programme et d'assurer si nécessaire des ajustements ou réorientations, une auto-évaluation annuelle du déploiement de l'entier du Programme et de chacune de ses mesures sera assurée par le DPSP. Cela dans une perspective de pilotage, de soutien stratégique à la DGS et sur la base du canevas de reporting imposé par le co-financeur (FPT)¹⁰.

Les mesures ou projets d'envergure disposant de financements *ad hoc* (FPT et/ou autres) font en principe l'objet d'une évaluation spécifique, définie selon les exigences de bailleurs de fonds et les besoins des activités. Les coûts afférents à ces démarches évaluatives sont intégrés au budget desdites mesures.

¹⁰ Fonds de prévention du tabagisme. [Formulaire : rapport intermédiaire/final. Contributions forfaitaires pour les programmes cantonaux de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine](#)